

Comité de pilotage du site Natura 2000 des « Gorges du Haut Cher »

25 mars 2010, Marcillat-en-Combraille

site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage- 25 mars 2010

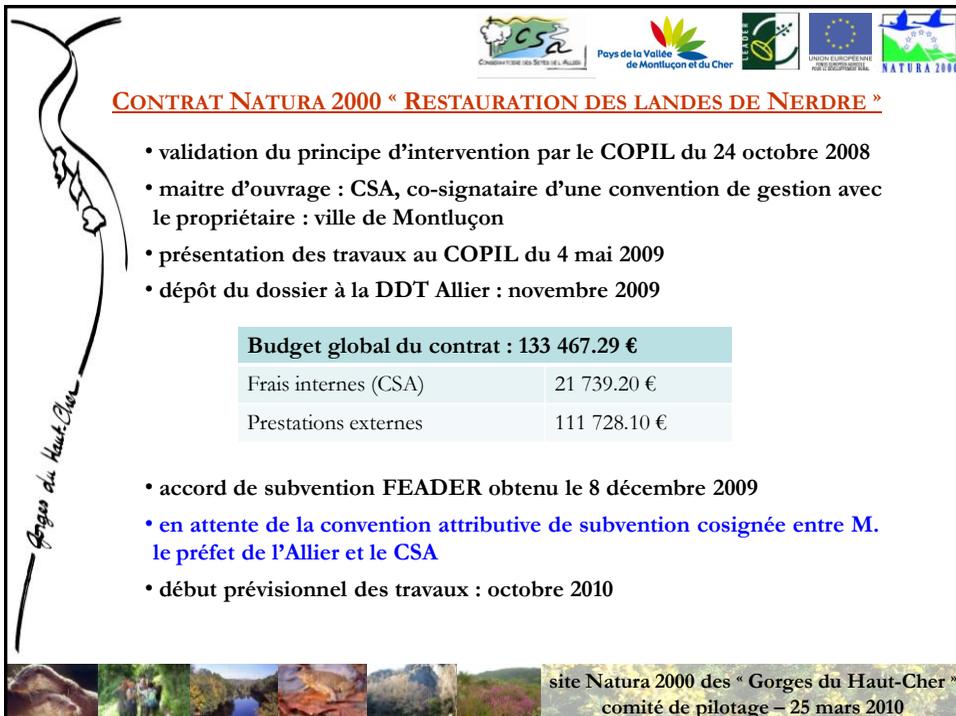
ORDRE DU JOUR

- Bilan des actions menées en 2009
 - contrat Natura 2000 « Restauration des landes de Nerdre »
 - étude de l'Ecrevisse à pieds blancs
 - mise en place des panneaux d'information
- Le programme d'actions 2010
 - groupe de travail faune piscicole et qualité de l'eau
 - formation des techniciens communaux du site
 - étude des milieux ouverts des gorges
 - protocole de suivi des actions d'animation
- Mise en place du dispositif de contractualisation
 - charte Natura 2000
 - mesures agro-environnementales
- Question diverses

site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010



Bilan des actions menées en 2009



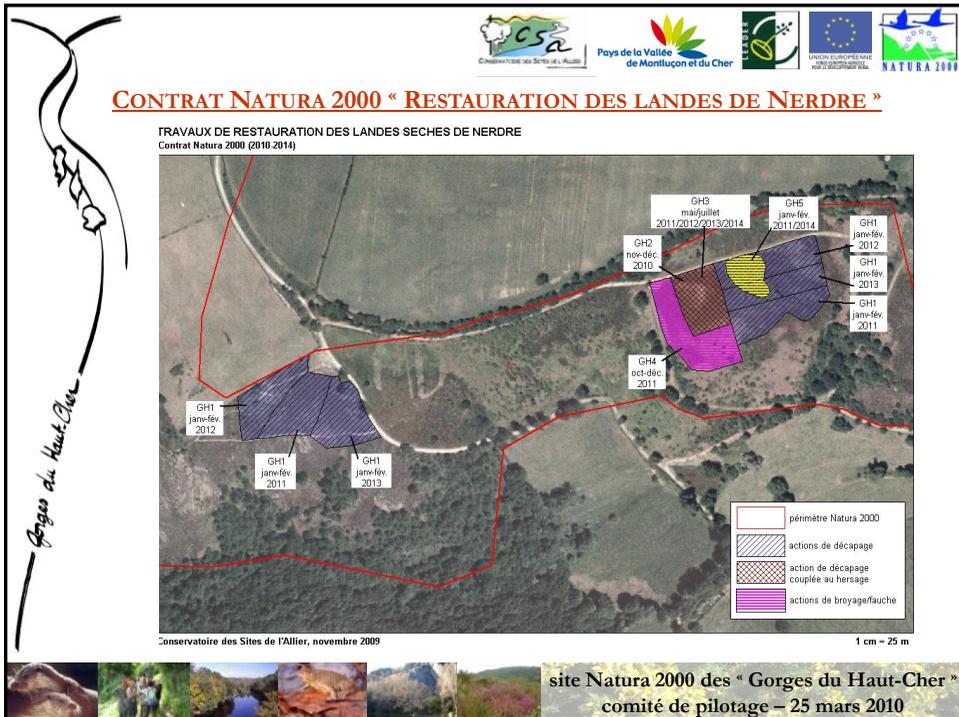
CONTRAT NATURA 2000 « RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE »

- validation du principe d'intervention par le COPIL du 24 octobre 2008
- maître d'ouvrage : CSA, co-signataire d'une convention de gestion avec le propriétaire : ville de Montluçon
- présentation des travaux au COPIL du 4 mai 2009
- dépôt du dossier à la DDT Allier : novembre 2009

Budget global du contrat : 133 467.29 €

Frais internes (CSA)	21 739.20 €
Prestations externes	111 728.10 €

- accord de subvention FEADER obtenu le 8 décembre 2009
- en attente de la convention attributive de subvention cosignée entre M. le préfet de l'Allier et le CSA
- début prévisionnel des travaux : octobre 2010



CONTRAT NATURA 2000 « RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE »

Actions à mener avant le début des travaux

- 4 j. identifiés pour communiquer et informer les usagers du site
- parmi les actions listées avec la ville de Montluçon :
 - Participation à la semaine de l'environnement
 - Réalisation d'une réunion avec les usagers de la ferme des Réaux
 - Réalisation d'articles de presse
 - Réalisation d'une animation nature
 - Mise en place d'un poster à la ferme des réaux
 - Mise en place de panneaux sur site d'intervention en début de travaux

site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010







ETUDE DE L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS

Objectifs :

- éclaircir le statut de l'espèce dans le site Natura (potentielle)
- Contribuer au suivi de la qualité des milieux aquatiques (espèce indicatrice)

Mise en oeuvre

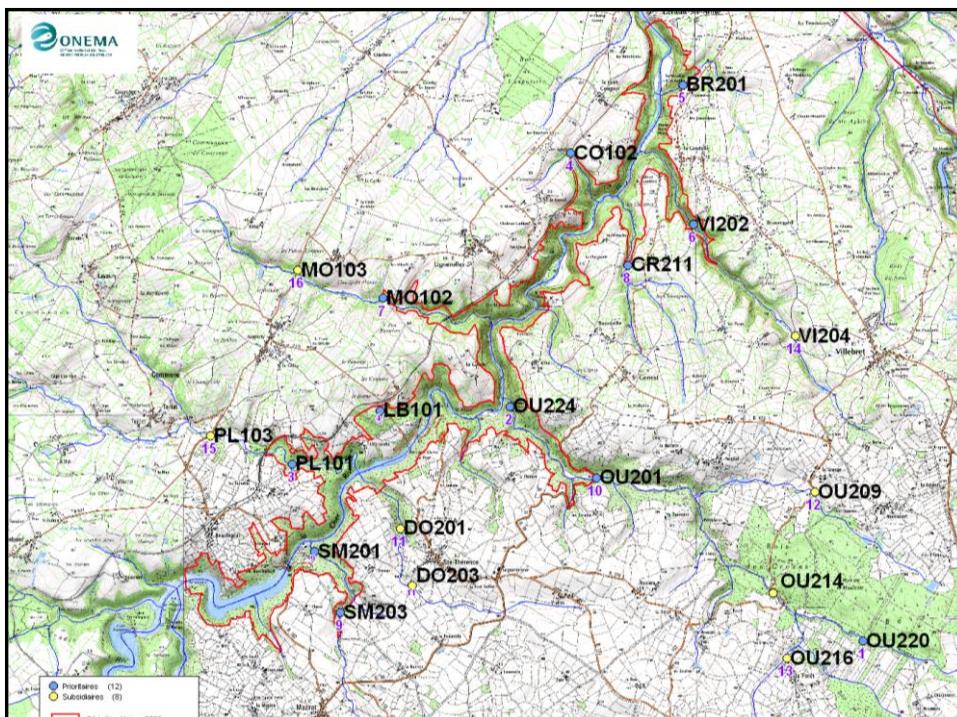
- partenariat ONEMA / CSA
- 12 stations inventoriées
- 7.1 km prospectés sur les 69.7 km de cours d'eau présents (hors Cher)
- correspond à 25 % du linéaire compris dans le site Natura



Photothèque ONEMA - S. Aujoulat



site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage – 25 mars 2010








ETUDE DE L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS

Résultat :

- aucune écrevisse inventoriée
- dernière donnée sur le secteur : 2001
- sur les 2 stations historiques : 3 campagnes sans résultat (2003-2006-2009)

Cause possible de disparition :

- épisodes prolongés d'assecs
- perturbation du milieu (*colmatage par le sable, piétinement des berges...*)
- maladies : peste de l'écrevisse (*Champignon*), infections bactériennes...
- compétition interspécifique avec les écrevisses exotiques (*non recensées*)



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010



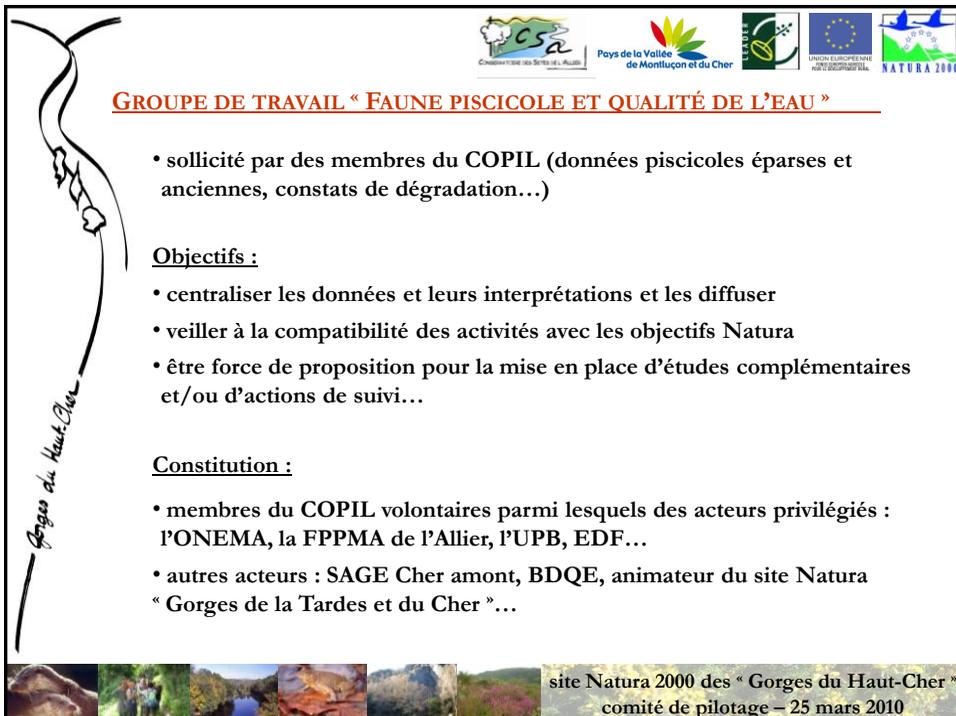



LES PANNEAUX D'INFORMATION






site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010









Gorges du Haut-Cher

GROUPE DE TRAVAIL « FAUNE PISCICOLE ET QUALITÉ DE L'EAU »

Mise en œuvre :

- rencontre préalable à la constitution du groupe entre le Pays, le CSA et l'animateur du SAGE Cher amont le 26 février 2010

Les éléments actuellement à notre disposition :

- le SAGE Cher amont
- l'étude « Ecrevisse à pieds blancs »
- pêches électriques réalisées sur le Cher en 2009 à la demande de l'UPB...



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010







Gorges du Haut-Cher

FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX

- sollicité par des membres du COPIL

Objectifs :

- apporter des connaissances sur le site (milieux naturels/faune/flore)
- apporter des éléments concrets sur la sensibilité des milieux et espèces et les techniques de gestion adaptées

Mise en œuvre :

- proposition de 2 sessions (2 matinées)
 - 1. en salle (diaporama, échanges...)
 - 2. étude de cas sur site
- au préalable : sollicitation des élus pour la mise à disponibilité des agents
- diffusion d'un questionnaire pour recenser les attentes et adapter le programme



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010



PROTOCOLE DE SUIVI DES ACTIONS

Espèces d'IC		Sonneur à ventre jaune	Lamproie de Planer	Toxostome	Chabot
Nom latin		<i>Bombina variegata</i>	<i>Lampetra planeri</i>	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	<i>Cottus gobio</i>
Code N2000		1193	1096	1126	1163
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	défavorable mauvais	inconnu	défavorable mauvais	favorable
	Date d'évaluation	2007	2007	2007	2007
	Aire répartition	mauvais	favorable	mauvais	favorable
	Population	mauvais	favorable	mauvais	favorable
	Habitat d'espèce	favorable	inconnu	mauvais	inconnu
	Perspectives futures	inadéquat	inconnu	mauvais	favorable



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010



PROTOCOLE DE SUIVI DES ACTIONS

Responsabilité du site : (éval.DOCOB)		Sonneur à ventre jaune	Lamproie de Planer	Toxostome	Chabot
Etat de conservation		très défavorable	médiocre	médiocre	médiocre
Date d'évaluation		2004	2004	1981 (CSP)	2004
Etat des connaissances		qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif
Etat des lieux du document d'objectifs source : Mosaïque Environnement, 2004	Population	2 stations connues	Connu sur 3 stations	Quelques données anciennes	Connu sur 3 stations
	Habitat d'espèce	Milieu globalement peu favorable à l'espèce			
	Perspectives	Sans objet			
	Commentaires		Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site	Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site	Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010







PROTOCOLE DE SUIVI DES ACTIONS

Mise en oeuvre du document d'objectifs	Etat de conservation	défavorable inadéquat			
	Date d'évaluation				
	Etat des connaissances	semi-quantitatif			
	Population	Quelques individus inventoriés chaque année à Lignerolles	A voir fédé pêche, ou ONEMA, ou assoc pêcheurs	A voir fédé pêche, ou ONEMA, ou assoc pêcheurs	1 population recensée en aval du SPEC (Prat) avec 77 ind. (pêche élect. Sondage partiel) A voir fédé pêche, ou ONEMA, ou assoc pêcheurs
	Evolution population	A priori stable			
	Habitat d'espèce	altéré			
	Perspectives				
	Source	CSA			
	Action réalisée	Inventaire à l'occasion de divers passages, préservation de sites connus lors de			
	Commentaires	Peu de milieux favorables à l'espèce			



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010







MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

La charte Natura 2000

- document validé lors du COPIL du 4 mai 2009

Impossibilité de mise en œuvre
(contractualisation) car périmètre
Natura non calé sur les limites
cadastrales

↓

Travail de redélimitation engagé

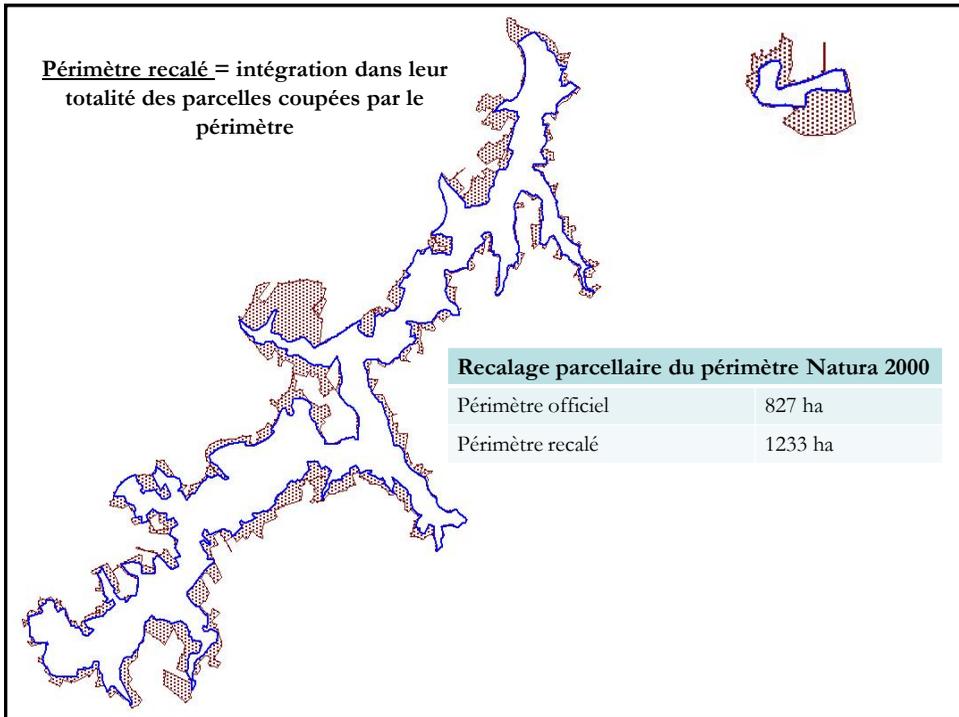
↓

Extension significative du
périmètre





site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010



MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

La charte Natura 2000

- redélimitation indispensable pour que l'ensemble des propriétaires et agriculteurs volontaires s'engagent dans la démarche
- réunion entre le Pays, le CSA et la DDT le 16 mars 2010

↓

Principe de travail pré-retenu et proposé au COPIL :

- consultation des communes concernées pour l'adoption du périmètre recalé
- Mise en œuvre dès 2010 de la contractualisation de la Charte sur un périmètre restreint

site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

La charte Natura 2000

- périmètre restreint = périmètre n'intégrant que les parcelles cadastrales totalement comprises dans le périmètre officiel

Périmètre d'application de la Charte pour 2010	
Périmètre officiel	827 ha
Périmètre d'application	553 ha

Nombre de parcelles cadastrales concernées : 595

site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
 comité de pilotage – 25 mars 2010

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

La charte Natura 2000

- calendrier de mise en œuvre

25 mars 2010 : validation du principe de mise en œuvre sur le périmètre restreint

Transmission des listes cadastrales :
 - à la DDT → établissement d'un arrêté préfectoral
 - arrêté transmis aux services des impôts (date limite : 1^{er} sept.)

Information auprès des propriétaires concernés

Phase de contractualisation (diagnostics) avec la structure animatrice

1^{er} nov. 2010 : date limite de dépôt des dossiers

1^{er} janv. 2011 : date de prise d'effet des engagements pour 5 ans

site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
 comité de pilotage – 25 mars 2010



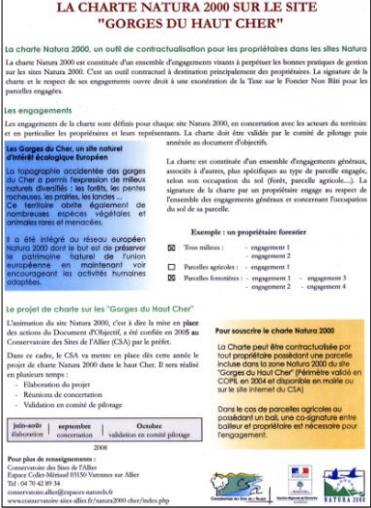




MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

La charte Natura 2000

- communication
 - courriers nominatifs
 - affiches dans les mairies
 - le site Internet du CSA
 - articles de presse





site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010







MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

Les mesures agro-environnementales

- projet défini en concertation lors d'une réunion technique le 18 février 2010



Les mesures définies pour les parcelles agricoles du site	
Maintien des prairies et limitation de la fertilisation	180 € /ha/an
Maintien des prairies et absence de fertilisation	228 € /ha/an
Entretien des haies sur 1 face	0.17 € /ml/an
Entretien des haies sur 2 faces	0.34 € /ml/an
Entretien des arbres isolés	3.47 € /arbre/an

- application sur le terrain = problème du périmètre officiel



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010



MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

Les mesures agro-environnementales

- Cahier des charges a mettre en œuvre sur la partie Natura 2000...
- condition pour la contractualisation : dossier supérieur à un plancher d'aide de 300 € /ha/an

Ex : pour la mesure « limitation fertilisation », la surface minimale à engager :

$180 \text{ €/ha/an} \times 1.15 \text{ ha} + 96 \text{ €} = 303 \text{ €/ha/an}$

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010





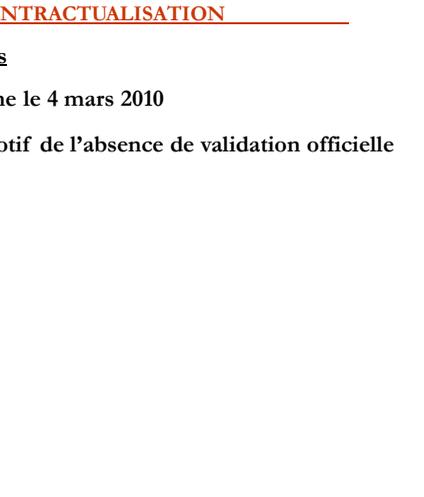
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION

Les mesures agro-environnementales

- projet présenté à la CRAE Auvergne le 4 mars 2010

➔ Dossier non approuvé au motif de l'absence de validation officielle du périmètre d'application

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 des « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage – 25 mars 2010





Merci de votre attention

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Conservatoire des sites de l'Allier
Tel. : 04.70.42.89.34
Maison des associations
rue des écoles
03500 CHATEL-DE-NEUVRE



Pages internet :
www.conservatoire-sites-allier.fr/natura2000-cher



site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage – 25 mars 2010